

# ENTRE-NOUS

LE DIALOGUE DIRECT,  
POUR AMÉLIORER VOTRE VIE QUOTIDIENNE !

26 & 27 MAI 2010  
2 JOURS DE RENCONTRES  
EN RÉSUMÉ(S)



Cela fait plus de 20 ans que l'on parle du BOUCHON DU PONT DE NOGENT. Qu'envisagez-vous de faire ? »



Quelle sera votre POLITIQUE CULTURELLE pour les années à venir ? »



Nous constatons une forte augmentation des effectifs dans les collèges de Nogent. Le Département prévoit-il la CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU COLLÈGE ? »



Le Conseil général a-t-il une action et des objectifs en matière de COOPÉRATION INTERNATIONALE ? »



Existe-t-il encore des terres cultivables en Val-de-Marne qui permettraient de DÉVELOPPER une PRODUCTION AGRICOLE locale et des chantiers d'insertion ? »



Où en êtes-vous du PLAN CLIMAT DÉPARTEMENTAL ? »

## RETOUR SUR LA RÉUNION PUBLIQUE

Nogent-sur-Marne est la 12<sup>e</sup> étape des rencontres avec les villes organisées à l'initiative du président du Conseil général pour resserrer les liens entre le Département et les communes. "La commune et le Département ne sont pas des collectivités concurrentes mais au contraire complémentaires", a expliqué Christian Favier à la centaine de Nogentais venus le rencontrer jeudi 27 mai en soirée à la scène Watteau. Nous avons en commun d'agir en proximité avec la population et nous devons travailler davantage ensemble, quelles que soient nos couleurs politiques, pour améliorer le service public que nous rendons les uns et les autres à la population." C'est dans cet état d'esprit que Christian Favier, avec cinq autres présidents de conseils généraux de toutes tendances politiques, a engagé une démarche visant à obtenir de l'État qu'il compense intégralement le coût financier du transfert de compétences en matière de versements d'allocations sociales. "Nous voulons une compensation sincère des trois allocations RSA, APA et PCH\*. Aujourd'hui, pour le Val-de-Marne, il y a un écart de 229 millions d'euros entre la réalité de notre dépense et ce que l'État nous verse", a dénoncé Christian Favier. À l'initiative de ces six présidents, un projet de loi devrait prochainement être déposé en ce sens. D'autres transferts de l'État se sont réalisés dans les

mêmes conditions : routes nationales, personnel technique des collèges... La crise financière a, elle, entraîné en 2009 l'effondrement des transactions immobilières, soit une perte de 70 millions d'euros pour le Conseil général qui perçoit des droits de mutation. "Pour boucler le budget, nous avons cherché les économies qui avaient le moins de conséquences pour les gens. Ainsi, nous avons maintenu la carte améthyste et la carte Imagine R, a rappelé Christian Favier. Mais nous avons diminué les subventions des grandes manifestations culturelles et sportives et abaissé de 30 % les frais de communication." Concernant la réforme des collectivités territoriales en cours de discussion au niveau parlementaire, le président du Conseil général a exposé les motifs de son inquiétude. Il a rappelé que la suppression de la taxe professionnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier et d'autres mesures à venir mettaient fin à l'autonomie fiscale des collectivités. "Pourtant, les collectivités ne représentent que 10 % du déficit public et contribuent à plus de 70 % aux dépenses publiques d'investissements." Tributaires des compensations de l'État, les collectivités verront inévitablement leurs moyens d'intervention baisser. "Cet ensemble de mesures vise à réduire le service public. Pourtant, nos investissements sont des dépenses utiles, a affirmé Christian Favier. Chaque année, le

Conseil général du Val-de-Marne investit 300 à 350 millions d'euros dans les collèges, les transports, la voirie, les crèches, le logement... Concernant la création du conseiller territorial qui organise la fusion des sièges de conseiller général et de conseiller régional, le président du Conseil général s'est déclaré franchement opposé à ce cumul des responsabilités. Selon lui, ces conseillers territoriaux seront beaucoup moins disponibles pour la population. "La région n'est pas un échelon de proximité, sa vocation est de fixer de grandes orientations stratégiques. Cette réforme vise à terme la suppression de l'échelon départemental." Si Christian Favier reconnaît le besoin de clarifier les compétences de chacun, il estime que le vrai rapprochement devrait se faire entre le département et les communes d'une part et l'État et les régions d'autre part. "Le Conseil général ne s'est jamais considéré comme une collectivité de tutelle vis-à-vis des communes. Nous avons des discussions d'égal à égal. De la même manière, nous ne souhaitons pas que la Région exerce une tutelle sur le Département." Ensuite, le président du Conseil général s'est attaché, pendant plus de deux heures, à répondre aux nombreuses questions des Nogentais (voir extraits au verso).

\* Revenu de solidarité active (RSA), Allocation personnalisée d'autonomie (APA), Prestation de compensation du handicap (PCH).

## QUEL BILAN TIREZ-VOUS DE CES RENCONTRES ?



**Christian Favier**  
Président du Conseil général du Val-de-Marne

Je tire un bilan très intéressant de ces deux jours de rencontres à Nogent-sur-Marne. Importance et diversité des partenariats et des projets conjoints évoqués avec votre maire Jacques J.P. Martin et son équipe. Ainsi, malgré une lecture différente de la situation faite aux collectivités locales, nous avons pu travailler sur des projets concrets qu'il nous faut maintenant poursuivre, développer ou concrétiser. Utilité de l'échange également avec les agents départementaux que je veux remercier pour leur action quotidienne au service des habitants. Très grand intérêt du dialogue direct avec près d'une centaine de Nogentaises et Nogentais. Cela bien évidemment me conforte dans la volonté de continuer d'aller à la rencontre des villes, de leurs élus, des personnels départementaux et des habitants. C'est ainsi que je conçois ma responsabilité de président du Conseil général, au contact direct de la réalité de nos territoires et des populations. Je veux donc sincèrement remercier les élus et les habitants de Nogent-sur-Marne pour la cordialité de leur accueil. »



**Jacques J.P. Martin**  
maire de Nogent-sur-Marne

La venue du président du Conseil général à Nogent, dans le cadre de ses visites aux collectivités, a été intéressante sur deux plans. D'une part, au niveau de l'intérêt que porte le Conseil général aux coopérations et partenariats qu'il peut être amené à développer avec les villes et leurs services. J'espère que ce type d'échange permettra une meilleure compréhension mutuelle, d'autant plus nécessaire dans la période de crise que nous traversons. D'autre part, l'examen lors des réunions de travail entre les représentants de nos services respectifs, de dossiers sensibles comme le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA), l'aide aux handicapés, la politique en matière de structures d'accueil pour la Petite enfance, a permis de clarifier la politique départementale mais aussi de trouver des solutions par son adaptation aux logiques locales, aux spécificités et aux attentes de la commune. Les postures politiques ont prouvé leurs limites alors qu'un dialogue constructif, dans un respect mutuel, peut être fructueux au service des habitants qui ne comprendraient pas que leurs élus ne s'intéressent pas collectivement aux problèmes qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne. »

# UN DÉPARTEMENT, UNE VILLE ENSEMBLE POUR FAIRE AVANCER DES PROJETS



La visite du président Favier à Nogent-sur-Marne a débuté par une séance de travail avec le maire, conseiller général Jacques J.P. Martin et son équipe municipale. Parmi les questions abordées : les transports avec le projet de métro Orbival ; la voirie avec un échange sur le réaménagement du pont de Nogent et des deux pôles de RER, la sécurisation de la traversée piétonne boulevard de Strasbourg, l'aménagement de la place Leclerc, le projet de piste cyclable avenue de Joinville et plus globalement les circulations douces sur la ville ; la nouvelle politique du Conseil général en matière de petite enfance ; le point sur les travaux et la sectorisation dans les collèges ; le logement social et le nouveau dispositif habitat du Département ; la mise en place du RSA ; la gestion du parc Watteau ou encore le projet de la Ville de création d'une maison de la Longévité... Autant de sujets sur lesquels les élus ont échangé pendant près de 4 heures, avec l'objectif partagé de développer un partenariat entre les deux collectivités permettant de répondre au mieux aux besoins et attentes des habitants.

## RENCONTRE AVEC LES AGENTS « NOTRE MISSION N° 1, C'EST LA SOLIDARITÉ »



Personnels des crèches et PMI, assistantes sociales, éducateurs et éducatrices, agents chargés de la voirie... Plus d'une trentaine d'agents ont dialogué jeudi 3 juin avec le président du Conseil général, Christian Favier, à l'espace Marie-Curie de Nogent-sur-Marne. Les deux heures de discussion ont permis d'aborder de très nombreux sujets. Les agents de l'EDS (Espace départemental des solidarités) ont souligné que Nogent-sur-Marne n'est pas une ville de "nantis". Beaucoup de Nogentais

connaissent des difficultés d'accès à un logement digne et à l'emploi. Bien que le logement ne fasse pas partie des compétences obligatoires du Conseil général, Christian Favier a rappelé que le nouveau plan départemental de l'habitat, adopté le 12 avril dernier, prévoit de subventionner des constructions de logements sociaux en échange de la création d'un contingent départemental. "Ces nouveaux logements seront mis à disposition des agents des EDS afin qu'ils puissent fournir des réponses à leurs usagers."

Interrogé sur le maintien du soutien du Département aux associations qui interviennent dans le champ social, Christian Favier a évoqué la création récente de la structure Proj'aide qui apportera une aide aux projets portés par les structures associatives. Il a aussi rappelé la décision du Conseil général de subventionner des associations en échange de leur aide pour l'accompagnement professionnel et social de personnes qui leur seront adressées par les EDS. Deux nouveaux dispositifs qui s'ajoutent à la politique de subventions déjà menée. Interrogé sur l'avenir des crèches départementales et le choix de certaines collectivités, sous la pression financière, de confier ces structures au privé sous la forme d'une délégation de service public, le président du Conseil général a affiché une position déterminée : "La délégation au privé risque de transformer les crèches en garderie, je suis opposé à cela. Le Conseil général conservera la gestion de ses 76 crèches".

Christian Favier a particulièrement insisté au cours du débat sur les deux défis majeurs auxquels est confronté le Conseil général. Obtenir des compensations financières de l'État pour absorber l'explosion des dépenses liées aux prestations APA, RSA et PCH et faire échec au projet gouvernemental de réforme territoriale. Ce projet prévoit, en changeant le mode d'élection des cantonales et en réduisant le nombre d'élus, d'aller vers une fusion progressive de la Région et du Département. "Nous n'avons pas les mêmes missions que la Région. Le Conseil général est une collectivité de proximité, notre mission N° 1, c'est la solidarité". Le président du Conseil général a tenu à féliciter le personnel départemental pour son engagement. "Nous aussi, les élus, bien que le contexte soit difficile sur le plan financier, nous sommes déterminés à agir pour mener à bien nos missions dans le respect de nos valeurs et principes et ainsi contribuer à la réduction des inégalités."

## QUESTIONS DES HABITANTS ET RÉPONSES DU PRÉSIDENT (EXTRAITS)

**"Cela fait plus de 20 ans que l'on parle du bouchon du pont de Nogent. Qu'envisagez-vous de faire ?"**

**Christian Favier :** "Le pont de Nogent fait partie du réseau national géré par l'État. Les autoroutes et la liaison entre elles sont de sa compétence. Le Département ne peut pas être maître d'ouvrage. Il doit forcément y avoir un accord avec l'État. Beaucoup d'améliorations ont été apportées au projet initial grâce à la concertation menée auprès des trois communes - Le Perreux, Nogent et Champigny - et le Département. Le coût du projet, tel qu'il nous convient aujourd'hui, est passé de 12 M€ à 33 M€. L'État se tourne donc vers les collectivités. La Région participera au financement. Le Département s'engage à hauteur de 4 M€ car le pont de Nogent fait la jonction avec des routes départementales. Mais financièrement, nous n'arrivons toujours pas à boucler l'opération".

**"Quelle sera votre politique culturelle pour les années à venir ?"**

**C. F. :** "Nous souhaitons évidemment favoriser l'accès à la culture pour le plus grand nombre, sans privilégier un champ culturel plutôt qu'un autre. L'action départementale est très variée. Nous intervenons aussi bien comme soutien à la création dans le domaine chorégraphique que dans l'aide au cinéma, à la musique et au spectacle vivant. Nous souhaitons continuer à aider la création culturelle. On ne peut pas simplement subventionner la diffusion culturelle. Pour qu'il y ait culture, il faut qu'il y ait création. Or, aujourd'hui, les compagnies sont confrontées à de grosses difficultés. Monter des spectacles vivants coûte cher. Il faut des équipements, du temps, des moyens techniques. Il est nécessaire d'aider la création culturelle dans sa diversité."

**"Où en êtes-vous du plan climat départemental ?"**

**C. F. :** "Nous sommes encore très loin des objectifs de réduction de gaz à effet de serre qu'il faudrait atteindre. Nous ne pouvons pas être étrangers aux objectifs que les États se fixent. Il faut aussi, à l'échelle de notre département et des communes, y contribuer. Ce plan climat départemental a fait l'objet d'un travail de concertation et d'échanges avec les collectivités. Pour le Département, il y a des objectifs majeurs. Tout d'abord, la mise aux normes des bâtiments départementaux, très consommateurs d'énergie, pour réduire nos dépenses. Des diagnostics ont été réalisés et nous travaillons avec les communes sur ces questions-là. Fin 2010, notre objectif est d'adopter l'ensemble des mesures précises sur lesquelles nous souhaitons nous engager".

**"Le Conseil général a-t-il une action et des objectifs en matière de coopération internationale ?"**

**C. F. :** "Le Val-de-Marne a créé des coopérations décentralisées pour intervenir dans

des pays rencontrant des difficultés dans certains domaines. Nous avons actuellement des coopérations avec cinq pays : Niger, Salvador, Vietnam, un quartier de Soweto en Afrique du Sud, et trois villes de Cisjordanie. Nous développons des coopérations dans les domaines de l'assainissement, autour des questions de l'eau et de la santé. Sous différentes formes : travaux réalisés en commun, formations... Nous avons ainsi accueilli des techniciens vietnamiens dans notre laboratoire départemental des eaux. Ils sont venus se former pour développer des structures d'amélioration du traitement des eaux dans leurs hôpitaux. C'est le sens de cette coopération, elle est très importante".

**"Existe-t-il encore des terres cultivables en Val-de-Marne qui permettraient de développer une production agricole locale et des chantiers d'insertion ?"**

**C. F. :** "Il y a une soixantaine d'exploitants et du maraîchage, essentiellement sur le plateau Briard. Nous souhaitons que ces exploitations puissent perdurer. Des dispositifs ont été mis en place pour leur modernisation notamment des aides régionales et départementales. Des associations veulent créer des Amap\*. Nous avons notamment une Amap sur le plateau de Vitry, au cœur d'un parc départemental de 100 hectares. D'autres projets existent sur la plaine des Bordes dans des propriétés départementales et dans le secteur de Chennevières. On peut également encourager le travail d'insertion autour de ces activités. Pour permettre le développement de cette économie sociale et solidaire, un élu du Conseil général est en charge de toutes ces questions."

\*Association pour le maintien d'une agriculture paysanne.

**"Nous constatons une forte augmentation des effectifs dans les collèges de Nogent. Le Département prévoit-il la construction d'un nouveau collège ?"**

**C. F. :** "À Nogent, nous sommes à la limite de la capacité théorique d'accueil. Nous avons évalué la montée des effectifs et notre capacité à l'absorber par des modifications de sectorisation. Conclusion : nous n'avons pas besoin d'un collège supplémentaire. On fera peut-être dans un an des modifications de secteur afin de mieux utiliser la capacité de tel ou tel établissement. Le collège n'est pas un établissement communal, il peut accueillir des élèves de deux communes. Lorsque les éléments seront précis, il y aura évidemment une concertation avec les associations de parents d'élèves et les chefs d'établissements. Car il faudra également regarder les problèmes de déplacements, de sécurité routière, de restauration, avant de prendre une décision définitive."

Retrouvez les vidéos et plus de photos sur [www.cg94.fr/entre-nous](http://www.cg94.fr/entre-nous)